

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRYSéance publique du 1^{er} décembre 2015

L'an deux mille quinze, le premier décembre à 18h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 novembre 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Bonzon, Lahorgue, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhaits et Gony.

Excusé(s) : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry) et Vigier (procuration à M. Sorhaits).

Absente : Mme Dallet

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 16

N°11 : Objet : Non restitution des cautions du lotissement Ur Geldi

Le Maire explique au Conseil Municipal que, lors de la vente des lots du lotissement Ur Geldi, les acheteurs avaient versé une caution de 500 € destinée à couvrir les frais de remise en état des voies et réseaux dégradés durant les travaux.

Il s'avère que durant le chantier peu de précautions ont été prises par les entrepreneurs pour préserver l'état du lotissement et donc de nombreux travaux de réparation doivent être réalisés.

La totalité des devis des travaux nécessaires à la remise en état des voies et réseaux dégradés s'élevant à 17.453,50 € HT, soit 20.944,42 € TTC. Le Maire propose au conseil de garder les cautions versées.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de ne pas restituer les cautions versées par les acquéreurs des différents lots du lotissement Ur Geldi.

Handwritten signature and date: [Signature] le 26/12/2015



64200

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Vote : 16

Pour : 15 dont 1 procuration

Contre : 3 dont 1 procuration (M. Sorhais, Mme Vigier et M. Gony)

Adopté à la majorité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. BAUDRY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish, positioned over a horizontal line.